



Divorce avec une Péruvienne

Par **dupdup62**, le **05/03/2018** à **11:25**

bonjour,

je me suis marié il y a 2 ans au Pérou, j'ai le livret de famille transcrit par l'ambassade et je souhaiterais divorcer

j'aimerais connaître les démarches à faire, je n'y connais rien

ma femme m'a dit qu'elle pourrait faire cela au Pérou mais qu'il lui faudrait une procuration pour qu'elle s'occupe elle-même du divorce dans son pays avec le sceau du ministère des affaires étrangères et que cela ne prendrait que 3 mois

est-ce que c'est vrai? il n'y a aucun risque pour moi?

j'ai oublié de dire que comme cela elle paiera tout le divorce

si c'est possible de faire comme cela, j'aimerais savoir comment lui faire la procuration avec le sceau du ministère des affaires étrangères, je suis du Pas-de-Calais

Merci par avance